

# SOCAN

---

## RAPPORT FINANCIER 2008



# MESSAGE DU CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES DE LA SOCAN

La SOCAN a connu une année excellente en 2008, répartissant un montant record de 198,2 millions \$ entre ses membres et ses organisations internationales affiliées. Voici quelques faits marquants de l'année

- La perception de 10,4 millions supplémentaires auprès des radios commerciales (tarif 1A) pour la période de janvier 2003 à novembre 2005, en raison de la décision de la Commission du droit d'auteur du Canada d'octobre 2005. Les 15 août et 15 novembre 2008, nous avons effectué deux répartitions spéciales pour ce tarif qui ont totalisé 16,4 millions, représentant les périodes d'exécution de janvier 2003 à décembre 2007.
- La reconnaissance des revenus de sonneries (tarif 24) pour la première fois, avec 7,9 millions pour la période 2003-2008. Ce nouveau tarif couvre la communication au public de sonneries téléphoniques par des moyens de télécommunication. La Commission du droit d'auteur a approuvé ce tarif en 2006. Toutefois, à la demande de plusieurs parties en 2006 en vue d'une révision judiciaire, tous les revenus perçus dans les années précédentes ont été suspendus jusqu'à la décision de 2008.
- La perception de droits de licence Internet (tarif 22A) pour les services de musique en ligne de 1996 à 2008. La décision relative à ce tarif est en suspens pour révision judiciaire et un montant de 5,1 millions est retenu jusqu'à ce que la décision soit rendue.

## REVENUS GÉNÉRAUX

Les revenus de la SOCAN ont atteint 255,7 millions \$ en 2008 (2007 : 246,1 millions \$), une augmentation de 3,9 pour cent ou 9,6 millions \$. En excluant les redevances de copie privée, la perception de droits à la suite d'une vérification spéciale et des arriérés non récurrents, le taux de croissance annuel de la SOCAN a été de 4,8 pour cent.

La SOCAN continue de posséder trois sources de revenus : les exécutions nationales (radio, télévision, câble, services sonores payants, concerts, films, sonneries et autres tarifs généraux), internationales (en provenance d'organisations internationales affiliées pour les exécutions des œuvres de nos membres dans le monde) et les redevances de copie privée.

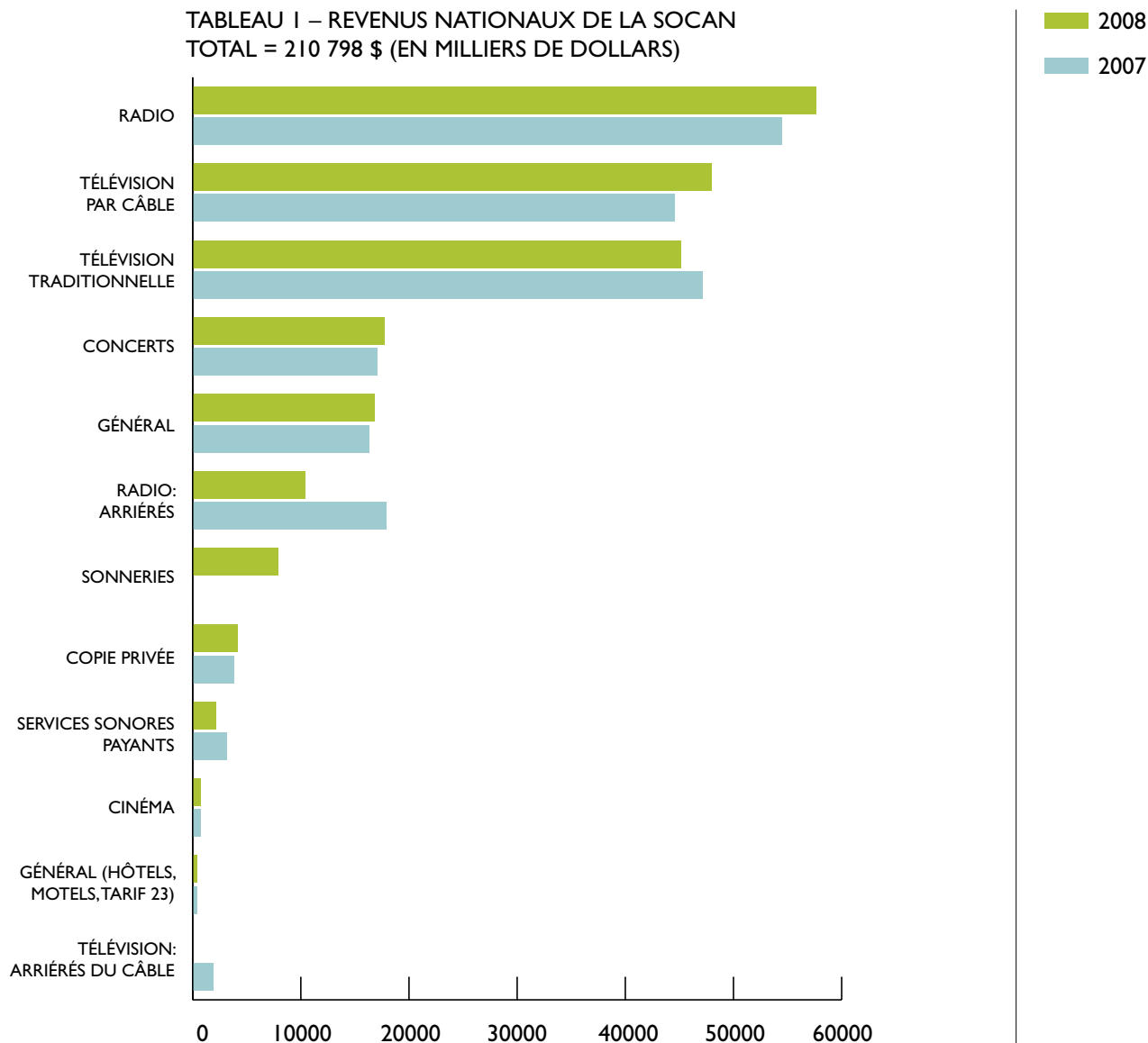
## REVENUS NATIONAUX

Tel que l'indique le tableau 1 (voir page 3), les revenus nationaux de la SOCAN ont atteint 210,8 millions en 2008 (2007 : 207,0 millions), une augmentation de 3,8 millions. Les revenus nationaux comprennent les droits d'exécution, 206,6 millions (2007 : 203,2 millions) et la copie privée, 4,2 millions (2007 : 3,8 millions).

## REVENUS DE DROITS D'EXÉCUTION

La croissance annuelle des revenus de droits d'exécution a été de 3,4 millions. Le plus gros de cette augmentation est dû à la perception des arriérés sur les sonneries téléphoniques (7,9 millions), à la vitalité du nombre des abonnements et des revenus de la publicité sur le câble (3,4 millions), à l'augmentation des revenus publicitaires de la radio (3,1 millions) et à la croissance des autres revenus, soit 1,4 million. Ces augmentations ont été tempérées par la perception en 2007 de revenus à la suite d'une vérification pour le câble (1,9 million), par le fléchissement des revenus de la télévision (2,0 millions), la réduction des droits sur les services sonores payants (1,0 million) et la perception des arriérés du tarif 1A de la radio

TABLEAU I – REVENUS NATIONAUX DE LA SOCAN  
TOTAL = 210 798 \$ (EN MILLIERS DE DOLLARS)



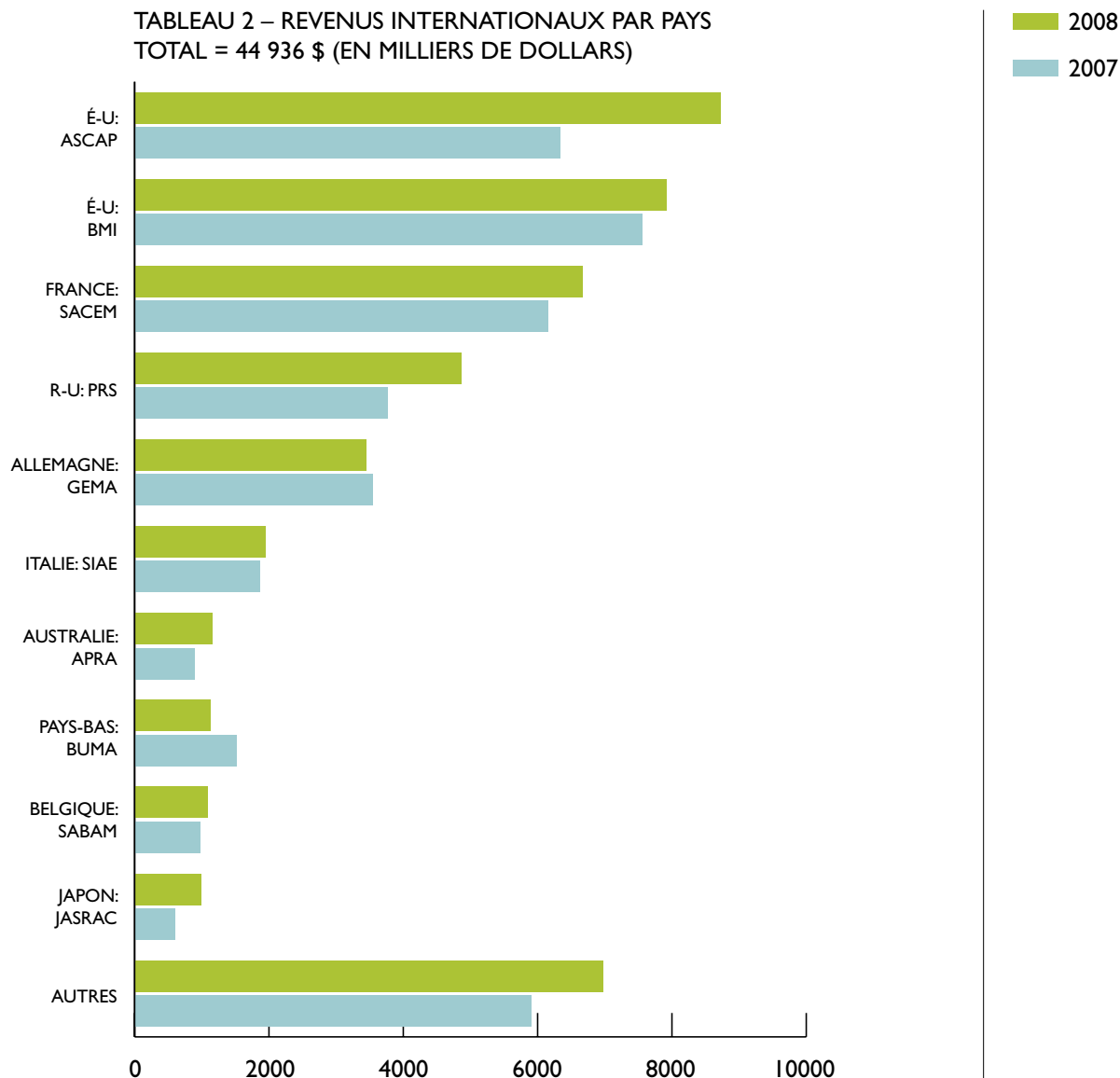
commerciale (janvier 2003 - novembre 2005) de 7,5 millions. En excluant les effets des redevances de la copie privée et des événements exceptionnels, tels que la vérification du câble et la perception des arriérés en 2007 et en 2008, les revenus de droits d'exécution de la SOCAN ont progressé de 2,6 pour cent en 2008.

### REDEVANCES DE COPIE PRIVÉE

La SOCAN est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP). La SCPCP perçoit des revenus de copie privée sur la vente de disques et de cassettes vierges, et d'autres supports semblables. Ces sommes sont réparties en fonction des œuvres qui bénéficient d'exécutions radiophoniques et de disques vendus. La SOCAN réclame ensuite des redevances de copie privée au nom des membres qui lui ont confié le droit de percevoir ces redevances. En 2008, la SOCAN a reçu 4,2 millions (2007 : 3,8 millions) de la SCPCP.

Pour 2008, les revenus de copie privée de la SOCAN correspondent aux œuvres qui ont bénéficié d'exécutions radiophoniques et de disques vendus pour les années 2000 à 2007. D'autres redevances de copie privée seront réparties en 2009 mais leur importance ne sera

**TABLEAU 2 – REVENUS INTERNATIONAUX PAR PAYS**  
TOTAL = 44 936 \$ (EN MILLIERS DE DOLLARS)



pas connue avant que le processus de demande auprès de la SCPCP ne soit achevé.

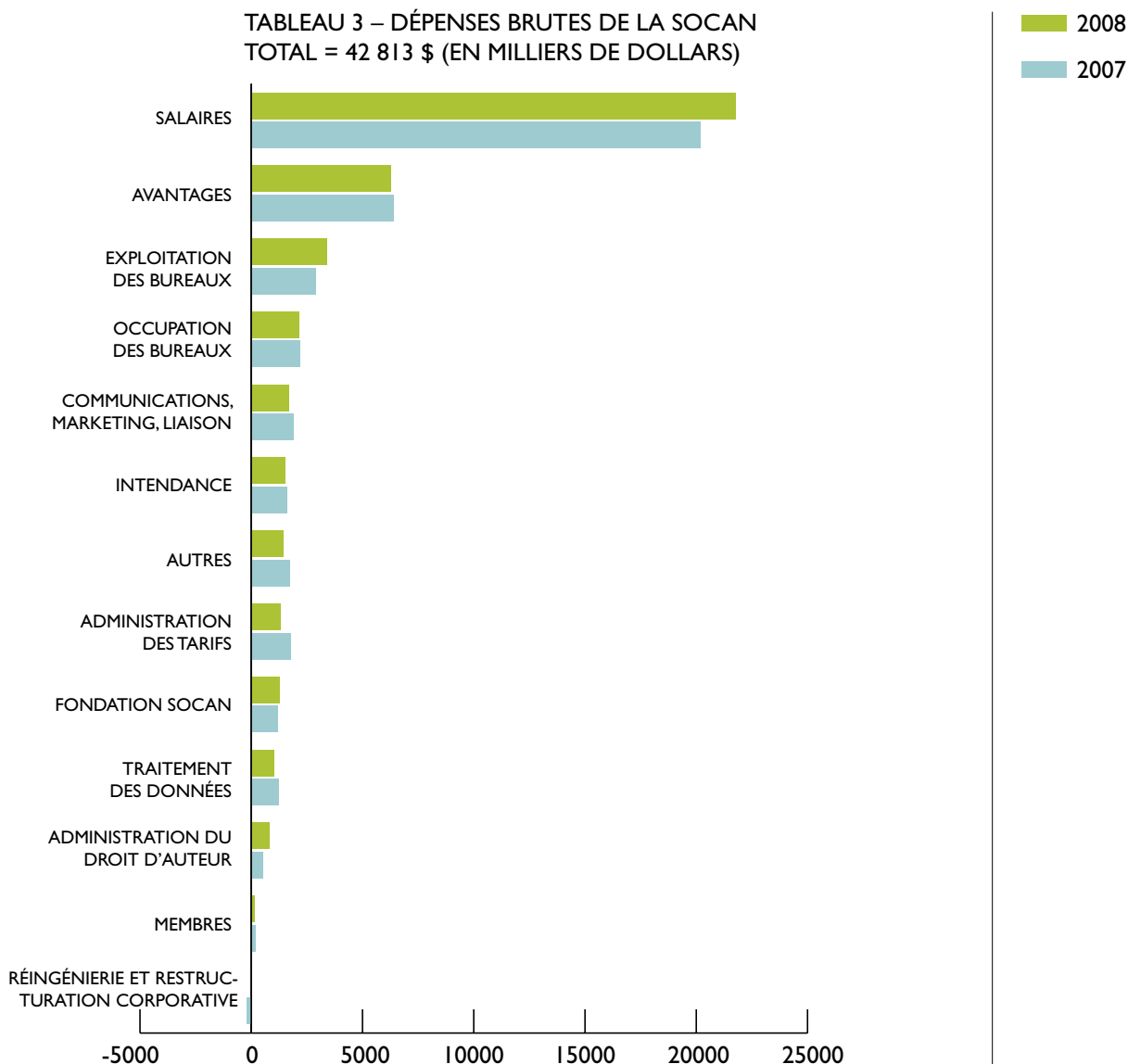
La SOCAN continue de ne déduire que les frais directs encourus lors de la répartition des redevances de copie privée. En 2008, ces frais étaient en moyenne de 2,3 pour cent (2007: 4,4 pour cent).

### **REDEVANCES DES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES AFFILIÉES**

Les redevances des sociétés internationales affiliées ont progressé de 5,8 millions en 2008, pour un total de 44,9 millions (2007 : 39,1 millions), reflétant les exécutions plus rémunératrices dont les membres de la SOCAN ont bénéficié sur la scène internationale.

Le tableau 2 montre les revenus étrangers en provenance des dix organisations de droits d'exécution (ODE) affiliées les plus importantes au cours des deux dernières années. Les deux plus importantes ODE pour les membres de la SOCAN ont été l'ASCAP et BMI, aux États-Unis, auprès desquelles environ 16,6 millions ont été perçus en 2008, ce qui représente 37,0 pour cent du total des redevances internationales. L'ODE suivante, par ordre d'importance, a été la SACEM, en France, qui a généré des redevances de 6,7 millions, soit

TABLEAU 3 – DÉPENSES BRUTES DE LA SOCAN  
TOTAL = 42 813 \$ (EN MILLIERS DE DOLLARS)



14,8 pour cent du total des redevances internationales. Les dix sociétés les plus importantes comptent pour 84,5 pour cent des redevances internationales de la SOCAN.

Le tableau 5 (voir page 9) montre en détail les revenus internationaux reçus de chaque ODE et les répartitions que la SOCAN a payées à chacune d'elles.

### DÉPENSES

Les dépenses administratives nettes de la SOCAN (dépenses brutes moins les revenus d'investissement et de location) se sont élevées à 35,2 millions par rapport à 34,2 millions en 2007, à cause d'une augmentation des dépenses brutes de 1,0 million, expliquée ci-dessous. Les autres revenus ont peu changé d'une année à l'autre. Les dépenses administratives nettes de 2008 ont représenté 13,8 pour cent des revenus totaux (2007 : 13,9 pour cent).

Tel que l'indique le tableau 3, les dépenses brutes de la SOCAN de 42,8 millions \$ en 2008 ont augmenté de 2,5 pour cent par rapport à 2007. Voici quelques explications des dépenses de 2008 par rapport à 2007 par poste, avec le pourcentage du total des dépenses brutes entre parenthèses, comme le montre le tableau.

### **SALAIRES ET AVANTAGES (65,4 POUR CENT)**

Le plus gros poste de dépenses de la SOCAN demeure celui des ressources humaines, avec 315 employés à plein temps et à temps partiel répartis dans cinq bureaux à travers le pays. En 2008, la rémunération a augmenté de 1,4 million par rapport à l'année précédente, en raison surtout de l'augmentation des salaires à la SOCAN et du nombre de ses employés.

### **EXPLOITATION DES BUREAUX (7,9 POUR CENT)**

Les dépenses de ce poste budgétaire couvrent l'achat d'équipement, les contrats de location, le téléphone et le télécopieur, les fournitures de bureau, abonnements, expéditions, assurances, etc. Il y a eu une hausse de 493 000 \$ par rapport à 2007 en raison principalement de pertes en devises étrangères de notre compte bancaire américain à la suite des importantes fluctuations de la valeur du dollar canadien au cours de l'année.

### **ADMINISTRATION DU DROIT D'AUTEUR (1,9 POUR CENT)**

Cette catégorie inclut les coûts juridiques, qui ont augmenté de 277 000 \$, reliés aux poursuites pour atteinte au droit d'auteur ou perception de droits de licence.

### **ADMINISTRATION DES TARIFS (3,1 POUR CENT)**

Cette catégorie inclut des coûts relatifs aux initiatives de réforme du droit d'auteur et des frais de comparution devant la Commission du droit d'auteur pour l'approbation des changements apportés aux tarifs. Le chiffre de 2008 a chuté de 441 000 \$ par rapport à l'année précédente, en raison des audiences importantes qui ont eu lieu en 2007 sur l'Internet et la radio par satellite et qui ne se sont pas répétées en 2008.

### **COMMUNICATIONS, MARKETING, LIAISON (4,0 POUR CENT)**

Ce poste inclut les coûts de publicité, les trophées, les magazines, le site Internet de la SOCAN, les commandites d'événements de l'industrie, l'impression et le design. Les dépenses ont fléchi de 204 000 \$ par rapport à 2007, en partie en raison de certains engagements en matière de commandite qui n'ont pas été renouvelés et d'une réduction des frais d'impression et de conception pour des projets qui ne sont plus nécessaires.

### **AUTRES (3,4 POUR CENT)**

La diminution de 279 000 \$ par rapport à 2007 s'explique par une réduction des dépenses de voyage et le redressement de provisions devenues inutiles.

### **LES RÉPARTITIONS DE LA SOCAN**

Les répartitions totales de la SOCAN en 2008 ont été de 198,2 millions (2007 : 180,9 millions), incluant les répartitions spéciales présentées ci-dessous. Sur ce montant, les redevances d'exécution ont totalisé 194,1 millions en 2008 (2007 : 176,7 millions) et celles de copie privée ont été de 4,1 millions (2007 : 4,2 millions). Les avances aux membres sont reflétées dans ces nombres. Si on enlève les redevances de copie privée et les avances aux membres, les répartitions totales de la SOCAN en 2008 ont été de 192,7 millions (2007 : 177,3 millions). D'autres détails sont illustrés au tableau 6 (voir page 11).

### **LES RÉPARTITIONS SPÉCIALES**

La SOCAN a effectué deux répartitions spéciales en août et en novembre 2008 (incluses dans le total de 192,7 millions) d'un montant de 16,4 millions pour la radio commerciale

TABLEAU 4 – RÉPARTITIONS AUX AUTEURS/COMPOSITEURS SOCAN 2008 ET 2007 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Montant de répartition aux auteurs/compositeurs			Nombre d'auteurs/compositeurs			Répartition moyenne par auteur/compositeur		
	2008	2007	%	2008	2007	%	2008	2007	%
Télé par câble	8 636	7 618	13	9 490	8 869	7	910	859	6
Télé traditionnelle	9 069	9 295	-2	7 183	6 732	7	1 263	1 381	-9
Radio et Général*	8 826	8 600	3	17 154	15 692	9	515	548	-6
Concerts	1 454	1 387	5	4 749	5 022	-5	306	276	11
Cinéma	16	15	7	1 045	692	51	15	22	-29
Services sonores payants	347	449	-23	7 320	6 831	7	47	66	-28
Sociétés internationales affiliées	34 308	35 264	-3	11 576	10 940	6	2 964	3 223	-8
Copie privée	1 128	1 090	3	5 846	3 751	56	193	291	-34

Note : Avec le changement de méthodologie de répartition en 2007, d'un fonds radio à trois fonds, Recensement, Sondage, et Radio-Canada, les résultats de 2008 ont été consolidés à des fins de comparaison.

(tarif 1A) en ce qui concerne les exécutions de janvier 2003 à décembre 2007. La part la plus importante de ces redevances a été répartie entre les membres ayant réalisé des gains à la radio pour un montant de 13,4 millions (radio 9,0 millions; sondage 1,2 million et recensement 3,2 millions) et les 3,0 millions restant ont été répartis sous la forme d'une remise sur les frais d'administration parmi les membres ayant réalisé des gains d'autres sources au cours des années 2003 à 2007 (voir page 10).

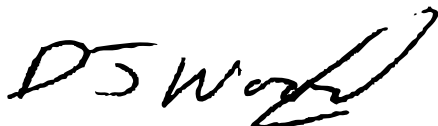
#### LES RÉPARTITIONS ORDINAIRES

La SOCAN continue de payer deux types distincts de redevances : les droits d'exécution et de copie privée. Le tableau 4 présente les répartitions ordinaires (excluant les répartitions spéciales des revenus nationaux en 2008 et 2007) aux membres auteurs-compositeurs et éditeurs en trois sections :

- **Répartitions aux auteurs ou compositeurs** : Les répartitions pour la télévision câblée, la radio et les licences générales, le cinéma et la copie privée ont toutes augmenté en 2008, celles du câble augmentant même de 13%. Celles de la télé traditionnelle et des sociétés internationales affiliées ont diminué un peu (2% et 3% respectivement) en 2008 et celles des services sonores payants ont chuté de 23% à cause d'un changement au tarif.
- **Nombre des auteurs ou compositeurs ayant reçu une répartition** : À l'exception des concerts, où on observe une diminution de 5%, tous les fonds ont connu une augmentation du nombre de membres recevant des redevances en 2008. Dans celui du cinéma, on observe une augmentation de plus de 50% par rapport à l'année précédente. Ce fonds comprend maintenant des répartitions en provenance des hôtels et motels.
- **Les répartitions moyennes par auteur ou compositeur** : Pour la télévision par câble, l'augmentation de 13% des sommes distribuées fut plus grande que celle de 7% du nombre de membres les ayant partagées, les répartitions moyennes étant donc plus élevées. Cela est attribuable à une augmentation du nombre d'abonnés et à des revenus accrus. Pour les membres ayant eu des gains provenant des concerts, la moyenne des répartitions par auteur ou compositeur a augmenté de 11% à cause d'une hausse des sommes distribuées et une réduction du nombre de membres recevant des redevances.

Les répartitions moyennes pour les auteurs ou compositeurs de la radio et des licences générales a fléchi de 6% par rapport à l'année précédente. Bien qu'il y ait eu des hausses modérées des montants répartis, un plus grand nombre de membres les ont partagés et donc la moyenne des répartitions fut plus basse. Il en fut de même pour le cinéma et la copie privée, où plus de 50% plus d'auteurs ou compositeurs ont reçu des redevances.

Pour la télé traditionnelle, les services sonores payants et les sociétés internationales affiliées, les répartitions moyennes ont diminué puisqu'il y a eu une augmentation du nombre des auteurs-compositeurs recevant des redevances. Pour la télé traditionnelle et les services sonores payants, on note aussi une diminution des revenus.



David Wood  
Chef des affaires financières  
juin 2009

TABLEAU 5 – REDEVANCES DE ET AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

PAYS		REVENUS DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES		RÉPARTITIONS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES	
		2008	2007	2008	2007
Argentine	SADIAC	117	88	20	19
Australie	APRA	1 161	891	732	811
Autriche	AKM	557	378	44	29
Belgique	SABAM	1 088	977	159	107
Brésil	Diverses	287	213	56	34
Croatie	HDS	40	103	-	-
Republique Tchèque	OSA	102	82	8	12
Danemark	KODA	521	619	59	54
Finlande	TEOSTO	379	486	61	65
France	SACEM	6 671	6 157	2 773	2 240
Allemagne	GEMA	3 448	3 551	409	529
Grèce	AEPI	146	115	7	19
Hong Kong	CASH	130	97	28	14
Hongrie	ARTISJUS	227	319	10	5
Irlande	IMRO	317	252	107	97
Israël	ACUM	174	89	4	7
Italie	SIAE	1 955	1 861	376	406
Japon	JASRAC	997	606	132	71
Mexique	SACM	127	65	25	31
Pays-Bas	BUMA	1 133	1 523	122	108
Norvège	TONO	289	349	33	30
Pologne	ZAIKS	327	437	37	14
Portugal	SPA	82	49	9	9
Roumanie	UCMR	298	165	29	2
Russie	RAO	90	46	6	5
Slovaquie	SOZA	55	35	-	2
Afrique du Sud	SAMRO	196	226	33	76
Espagne	SGAE	1 122	365	130	127
Suède	STIM	635	643	277	208
Suisse	SUISA	440	370	110	184
Royaume-Uni	PRS	4 860	3 763	8 236	7 735
États-Unis	(Voir ci-dessous)	16 701	14 035	52 282	47 838
Autres Sociétés Affiliées	(Voir ci-dessous)	264	176	42	36
Remboursements aux sociétés affiliées (Diverses)		-	-	(87)	(72)
<b>TOTAL</b>		<b>44 936</b>	<b>39 131</b>	<b>66 269</b>	<b>60 852</b>
États-Unis	ASCAP	8 730	6 333	27 196	23 930
	BMI	7 917	7 565	23 121	21 980
	SESAC	54	137	1 965	1 928
<b>Total États-Unis</b>		<b>16 701</b>	<b>14 035</b>	<b>52 282</b>	<b>47 838</b>

Inclut les sociétés affiliées ayant distribué ou reçu 50 000\$ ou moins en 2007 et 2008 (Barbade/COSCAP, Bulgarie/MUSICAUTOR, Chili/SCD, Chine/MCSC, Colombie/SAYCO, Costa Rica/ACAM, Cuba/ACDAM, Estonie/EAU, Islande/STEF, Côte d'Ivoire/BURDA, Corée/KOMCA, Latvie/AKKA/LAA, Malaisie/MACP, Les îles Maurice/MASA, Pérou/APDAYC, Philippines/FILSCAP, Sénégal/BSDA, Singapour/COMPASS, Slovénie/SAZAS, Taiwan/Diverses, Thaïlande/MCT, Trinidad/COTT, Turquie/MESAM, Uruguay/AGADU, Venezuela/SACVEN, Yougoslavie/SOKOJ).

TABLAU 6 – RÉPARTITION PAR FONDS, PAR TYPE DE MEMBRE ET AFFILIATION À ORGANISATION INTERNATIONALE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	AUTEURS SOCAN		ÉDITEURS SOCAN		ODE AFFILIÉE		TOTAL	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Répartitions normatives</b>								
Télévision – Câble	8 636	7 618	14 423	12 311	14 725	13 182	37 784	33 111
Télévision – Traditionnelle	9 069	9 294	13 990	14 327	13 327	13 958	36 386	37 579
Radio et Général	0	4 274	0	8 036	0	10 734	0	23 044
Radio – Recensement	4 618	2 109	11 192	5 228	13 670	6 777	29 480	14 114
Radio – Sondages	2 268	1 209	4 842	2 443	6 165	3 248	13 275	6 900
Radio – Radio-Canada	1 940	1 009	1 546	769	2 359	1 091	5 845	2 869
Concerts	1 454	1 387	2 993	3 860	3 912	6 249	8 359	11 496
Cinéma + services d'hôtels, de motels	16	15	356	236	508	337	880	588
Services sonores payants	347	451	697	872	1 106	1 414	2 150	2 737
	28 348	27 366	50 039	48 082	55 772	56 990	134 159	132 438
Organisations internationales affiliées	34 308	35 265	7 274	7 873	533	732	42 115	43 870
	62 656	62 631	57 313	55 955	56 305	57 722	176 274	176 308
Répartitions faites avant la date de paiement normale	492	(331)	880	(306)	-	-	1 372	(637)
Droits d'exécution	63 148	62 300	58 193	55 649	56 305	57 722	177 646	175 671
Copie privée	1 128	1 090	585	649	2 403	2 502	4 116	4 241
								-
<b>Total répartitions normatives</b>	<b>64 276</b>	<b>63 390</b>	<b>58 778</b>	<b>56 298</b>	<b>58 708</b>	<b>60 224</b>	<b>181 762</b>	<b>179 912</b>
<b>Répartitions spéciales</b>								
Arriérés de Radio IA								
Télévision – Câble	235		377		415		1 027	
Télévision – Traditionnelle	327		486		513		1 326	
Radio et Général	1 561		3 202		4 257		9 020	
Radio – Recensement	486		1 188		1 496		3 170	
Radio – Sondages	237		477		618		1 332	
Radio – Radio-Canada	18		14		20		52	
Concerts	56		114		169		339	
Cinéma + services d'hôtels, de motels	1	22	10	372	15	628	26	1 022
Services sonores payants	19		37		58		114	
<b>Total répartitions spéciales</b>	<b>2 940</b>	<b>22</b>	<b>5 905</b>	<b>372</b>	<b>7 561</b>	<b>628</b>	<b>16 406</b>	<b>1 022</b>

TABLEAU 6 – RÉPARTITION PAR FONDS, PAR TYPE DE MEMBRE ET AFFILIATION  
À ORGANISATION INTERNATIONALE (SUITE)

	AUTEURS SOCAN		ÉDITEURS SOCAN		ODES AFFILIÉES		TOTAL	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Total répartitions</b>								
Télévision – Câble	8 871	7 618	14 800	12 311	15 140	13 182	38 811	33 111
Télévision – Traditionnelle	9 396	9 294	14 476	14 327	13 840	13 958	37 712	37 579
Radio et Général	1 561	4 274	3 202	8 036	4 257	10 734	9 020	23 044
Radio – Recensement	5 104	2 109	12 380	5 228	15 166	6 777	32 650	14 114
Radio – Sondages	2 505	1 209	5 319	2 443	6 783	3 248	14 607	6 900
Radio – Radio-Canada	1 958	1 009	1 560	769	2 379	1 091	5 897	2 869
Concerts	1 510	1 387	3 107	3 860	4 081	6 249	8 698	11 496
Cinéma + services d'hôtels, de motels	17	37	366	608	523	965	906	1 610
Services sonores payants	366	451	734	872	1 164	1 414	2 264	2 737
	<b>31 288</b>	<b>27 388</b>	<b>55 944</b>	<b>48 454</b>	<b>63 333</b>	<b>57 618</b>	<b>150 565</b>	<b>133 460</b>
Organisations internationales affiliés	34 308	35 265	7 274	7 873	533	732	42 115	43 870
	<b>65 596</b>	<b>62 653</b>	<b>63 218</b>	<b>56 327</b>	<b>63 866</b>	<b>58 350</b>	<b>192 680</b>	<b>177 330</b>
Répartitions faites avant la date de paiement normale	492	(331)	880	(306)	-	-	1 372	(637)
Droits d'exécution	66 088	62 322	64 098	56 021	63 866	58 350	194 052	176 693
Copie privée	1 128	1 090	585	649	2 403	2 502	4 116	4 241
<b>Total répartitions</b>	<b>67 216</b>	<b>63 412</b>	<b>64 683</b>	<b>56 670</b>	<b>66 269</b>	<b>60 852</b>	<b>198 168</b>	<b>180 934</b>

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société canadienne des auteurs,  
compositeurs et éditeurs de musique

Nous avons vérifié le bilan de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au 31 décembre 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

*KPMG s.r.l. / S.ENC.R.L.*

Toronto, Canada

Le 20 février 2009

# BILAN

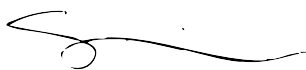
(EN MILLIERS DE DOLLARS))

31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme:		
Encaisse	16 085 \$	12 836 \$
Débiteurs et autres actifs (note 3)	13 495	14 412
Placements à court terme (note 4)	74 785	60 940
Autres titres (note 4)	86 094	85 167
	190 459	173 355
Immobilisations (note 5)	10 131	10 061
Actif au titre des prestations constituées – retraite (note 8)	1 883	1 210
	202 473 \$	184 626 \$
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres passifs (note 6)	7 689 \$	7 533 \$
Produits constatés d'avance (note 7)	7 277	9 718
	14 966	17 251
Passif au titre des prestations constituées – autres avantages sociaux futurs (note 8)	10 994	9 577
Redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (membres et sociétés affiliées)		
Provenant des répartitions	5 999	4 937
Provenant du fonds de répartition (note 9)	174 097	151 767
	180 096	156 704
	206 056	183 532
Actifs nets:		
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	(3 583)	1 094
Engagements et éventualités (note 12)		
	202 473 \$	184 626 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



\_\_\_\_\_, administrateur



\_\_\_\_\_, administrateur

## ÉTAT DES RÉSULTATS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	2008			2007		
	Droits d'exécution	Copies privées	Total	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Droits versés par les détenteurs de licences canadiens	206 611 \$	– \$	206 611 \$	203 180 \$	– \$	203 180 \$
Redevances provenant de sociétés affiliées à l'échelle internationale	44 936	–	44 936	39 131	–	39 131
Redevances pour copies privées	–	4 187	4 187	–	3 820	3 820
	251 547	4 187	255 734	242 311	3 820	246 131
Charges et autres produits						
Frais d'administration	(42 680)	(133)	(42 813)	(41 649)	(129)	(41 778)
Revenus de placement et de location (note 11)	7 577	–	7 577	7 578	–	7 578
	(35 103)	(133)	(35 236)	(34 071)	(129)	(34 200)
<b>Bénéfice distribuable total</b>	<b>216 444</b>	<b>4 054</b>	<b>220 498</b>	<b>208 240</b>	<b>3 691</b>	<b>211 931</b>
Produits affectés aux redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (note 9)	216 444	4 054	220 498	208 240	3 691	211 931
Produits non répartis	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	
	2008	2007
Actifs nets au début de l'exercice	1 094 \$	– \$
Ajustement des actifs nets d'ouverture	–	1 799
Variation nette de la perte non réalisée sur les placements	(4 677)	(705)
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 583) \$</b>	<b>1 094 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux	23 392 \$	31 241 \$
Cotisations de l'employeur au titre des avantages sociaux futurs	(2 322)	(2 533)
Éléments hors caisse		
Amortissement d'immobilisations	1 359	1 342
Charge au titre des avantages sociaux futurs	3 066	3 460
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	(1 368)	(21 938)
	<b>24 127</b>	<b>11 572</b>
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 429)	(553)
Acquisition de placements à court terme, montant net	(13 845)	(14 657)
Vente (achat) d'autres titres	(5 604)	5 488
	<b>(20 878)</b>	<b>(9 722)</b>
Augmentation de l'encaisse	3 249	1 850
Encaisse au début de l'exercice	12 836	10 986
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>16 085 \$</b>	<b>12 836 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN »), organisme sans but lucratif, a été constituée sans capital-actions le 16 mars 1990 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SOCAN administre les droits d'exécution publique ou par télécommunications d'œuvres musicales protégées par des droits d'auteur au Canada. La SOCAN perçoit des droits de licence au nom des titulaires de droits d'auteur musicaux selon des tarifs proposés par la SOCAN et approuvés par la Commission du droit d'auteur, tribunal fédéral quasi judiciaire. Les détenteurs de licences canadiens peuvent s'opposer et s'opposent effectivement aux tarifs proposés, et des audiences publiques peuvent être tenues et le sont effectivement. La SOCAN y participe pour faire valoir les droits de ses membres et de ses affiliés internationaux. La SOCAN a également conclu avec des associations similaires dans le monde entier des ententes d'affiliation bilatérales prévoyant l'échange de redevances de droits d'auteur. Le total des produits, déduction faite des charges de fonctionnement, est réparti entre les membres et les sociétés affiliées pour le compte de leurs membres, conformément à des règles de répartition approuvées par le conseil d'administration. Les montants deviennent généralement distribuables lorsque les droits et redevances connexes sont reçus.

La SOCAN est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle respecte certaines dispositions de cette loi.

La SOCAN contrôle une filiale en propriété exclusive, Canadian Music Rights Joint Venture Inc. (« CMRJV »). CMRJV a été établie afin de permettre à la SOCAN de financer des coentreprises et d'y participer.

## **I. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Ce qui suit constitue un sommaire des principales conventions comptables suivies par la SOCAN, conventions qui sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **A) INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE LES PLACEMENTS**

La SOCAN désigne son encaisse comme détenue à des fins de transaction et l'évalue à sa juste valeur. Ses débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont mesurés au coût après amortissement. Ses créditeurs et autres passifs sont classés sous les autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables de ne pas exiger l'application des normes de présentation contenues aux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA de la part des organismes sans but lucratif, la SOCAN a décidé de ne pas adopter ces normes pour ses états financiers.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et autres passifs ainsi que des redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux se rapproche de leur juste valeur en raison de l'imminence ou de la brièveté de l'échéance de ces instruments financiers.

### **B) PLACEMENTS**

Les placements à court terme ont une échéance de moins d'un an. Les autres titres comprennent des placements à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la différence

entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est présentée à l'état de l'évolution des actifs nets.

Les titres à revenu fixe et les actions sont évalués au cours du marché à la fin de l'exercice, s'il est disponible. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur estimative est calculée selon la valeur de titres comparables.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés importants et sont passés en charges au moment où ils sont payés. Les acquisitions de placements et les opérations de vente sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les fonds devant être répartis ultérieurement sont investis dans des titres négociables de manière à fournir un rendement raisonnable au moment de la répartition.

### C) REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, lequel est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le gain net (perte nette) à la vente de titres.

### D) CONSTATATION DES DROITS ET DES REDEVANCES

Les droits versés par les détenteurs de licences canadiens et les redevances provenant des sociétés affiliées à l'échelle internationale sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les redevances pour la copie privée sont comptabilisées au moment de leur réception.

### E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, autres que le terrain et les œuvres d'art, sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Le terrain et les œuvres d'art sont comptabilisés au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative. Avant 1994, l'immeuble n'était pas amorti.

Les taux d'amortissement annuels utilisés sont les suivants :

Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	3,7 %
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier, agencements et matériel	20,0 % - 33,3 %

### F) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation appliqué aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite, ces derniers sont évalués à leur juste valeur. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite au titre de la capitalisation est en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé des deux, de même que l'actif transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 14,8 ans (14 ans en 2007). La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite est de 14,8 ans (14,8 ans en 2007).

#### G) PLACEMENT DANS CMRJV

Dans ses états financiers, la SOCAN comptabilise sa participation dans CMRJV à la valeur de consolidation. Les activités de CMRJV ne sont pas importantes dans le cadre des présents états financiers.

#### H) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges ont été convertis au moyen des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de ces méthodes de conversion sont inscrits à l'état des résultats.

#### I) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la SOCAN a adopté de manière rétroactive les modifications apportées aux recommandations du chapitre 4400 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », selon lesquelles les organismes ne sont plus tenus de présenter comme un élément distinct les actifs nets investis en immobilisations. La SOCAN a donc éliminé de ses états financiers les renseignements relatifs au montant des actifs nets investis en immobilisations et les calculs de ce montant. Par conséquent, elle a reclassé les chiffres comparatifs concernant ses actifs nets investis en immobilisations afin d'inclure le montant des actifs nets investis en immobilisations aux 1<sup>er</sup> janvier 2007 et 2008.

### 3. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Droits de licence à recevoir	10 803 \$	11 338 \$
Autres sommes à recevoir	1 005	1 936
Autres actifs	1 687	1 138
	<b>13 495 \$</b>	<b>14 412 \$</b>

#### 4. PLACEMENTS À COURT TERME ET AUTRES TITRES

Les placements à court terme se composent d'acceptations bancaires ainsi que de bons du Trésor et de billets portant intérêt à des taux variant de 0,82 % à 2,83 % et venant à échéance entre le 6 janvier 2009 et le 3 septembre 2009. Ils comprennent également un fonds d'obligations constitué de divers instruments à court terme.

Les autres titres se composent de ce qui suit :

	2008			2007		
	Montant en capital	Coût après amortissement	Juste valeur	Montant en capital	Coût après amortissement	Juste valeur
Gouvernement du Canada:						
Échéant dans au plus un an	2 600 \$	3 302 \$	4 341 \$	– \$	– \$	– \$
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	–	–	–	4 000	4 288	4 239
Échéant après cinq ans	–	–	–	5 220	5 972	7 167
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada:						
Échéant dans au plus un an	–	–	–	715	721	719
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	–	–	–	9 089	9 316	8 981
Échéant après cinq ans	–	–	–	21 280	21 390	21 674
Sociétés ouvertes:						
Échéant dans au plus un an	3 000	3 223	3 032	–	–	–
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	25 009	25 370	25 875	7 164	7 734	7 717
Échéant après cinq ans	29 885	30 696	31 769	3 975	4 147	4 176
Garantis par une hypothèque:						
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	9 050	9 092	9 733	12 700	12 875	12 925
Actions:						
Actions canadiennes	–	3 658	3 472	–	3 475	4 556
Actions étrangères	–	14 372	7 872	–	14 172	13 013
	69 544 \$	89 713 \$	86 094 \$	64 143 \$	84 090 \$	85 167 \$

Le tableau qui suit donne des précisions sur les modalités importantes et les expositions significatives au risque de taux d'intérêt de ces placements :

	Exigibilité des intérêts	2008	2007
		Taux effectif moyen	Taux effectif moyen
Gouvernement du Canada	semestriellement	2,50 %	3,55 %
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada	semestriellement	–	4,94 %
Sociétés ouvertes	semestriellement	4,85 %	5,29 %
Garantis par une hypothèque	semestriellement	4,05 %	4,30 %

Le tableau qui suit donne des précisions sur les modalités importantes et les expositions significatives au risque de taux d'intérêt de ces placements :

		2008	2007
	Exigibilité des intérêts	Taux effectif moyen	Taux effectif moyen
Gouvernement du Canada	semestriellement	2,50 %	3,55 %
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada	semestriellement	–	4,94 %
Sociétés ouvertes	semestriellement	4,85 %	5,29 %
Garantis par une hypothèque	semestriellement	4,05 %	4,30 %

## 5. IMMOBILISATIONS

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	3 073 \$	– \$	3 073 \$	3 073 \$
Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	9 522	5 067	4 455	4 403
Améliorations locatives	131	16	115	–
Mobilier, agencements et matériel	17 524	15 132	2 392	2 489
Frais de développement de logiciels	5 898	5 898	–	–
Œuvres d'art	96	–	96	96
	36 244 \$	26 113 \$	10 131 \$	10 061 \$

L'amortissement compris dans les frais d'administration s'est élevé à 1 359 \$ (1 342 \$ en 2007).

## 6. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

	2008	2007
Créditeurs	1 935 \$	2 705 \$
Charges à payer	4 011	4 466
Redevances sur les sonneries téléphoniques (tarif 24)	1 081	–
Tarif pour la radio commerciale (tarif 1A)	152	152
Droits de retransmission de signaux de télévision (tarif 42)	300	–
Services de télévision payante (tarif 17)	210	210
	7 689 \$	7 533 \$

## 7. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	2008	2007
Tarifs faisant l'objet d'un appel		
Internet (tarif 22A)	5 107 \$	– \$
Sonneries téléphoniques (tarif 24)	–	6 727
Droits de licence reçus d'avance	2 170	2 991
	7 277 \$	9 718 \$

En 2007, la SOCAN a perçu des droits de licence pour les sonneries téléphoniques (tarif 24) pour les années 2003 à 2007. Ces droits ont fait l'objet d'une révision judiciaire et la SOCAN a reporté le montant de 6 727 \$ perçu. En 2008, la Cour suprême du Canada a rendu son verdict sur la question, et les droits sont maintenant constatés à l'état des résultats de la SOCAN pour 2008.

En 2008, la SOCAN a perçu des droits de licence pour les services de musique en ligne (tarif 22A) pour les années 1996 à 2008; par contre, ces droits font toujours l'objet d'une révision judiciaire et le montant de 5 107 \$ connexe a été reporté jusqu'au moment du verdict.

## 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La SOCAN parraine un régime de retraite contributif à prestations déterminées et un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (« RCRD »), qui couvrent presque tous les salariés. Les régimes prévoient des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des bénéficiaires. La SOCAN parraine également un régime de soins médicaux pour les retraités qui couvre certains frais de soins de santé des salariés.

Le tableau qui suit présente les régimes d'avantages sociaux des salariés de la SOCAN aux 31 décembre 2008 et 2007, dans l'ensemble :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Juste valeur des actifs des régimes	25 739 \$	31 902 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Obligations au titre des prestations constituées	29 371	30 929	7 177	7 283	3 260	3 883
<b>Situation de capitalisation – excédent (déficit)</b>	<b>(3 632) \$</b>	<b>973 \$</b>	<b>(7 177) \$</b>	<b>(7 283) \$</b>	<b>(3 260) \$</b>	<b>(3 883) \$</b>

Les actifs du régime de retraite sont les suivants :

	Régime de retraite	
	2008	2007
Titres de capitaux propres	42,1 %	49,4 %
Titres de créance	38,4 %	34,5 %
Autres	19,5 %	16,1 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'évolution du passif (actif) au titre des prestations constituées se présente comme suit :

<b>2008</b>	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(1 210) \$	6 761 \$	2 816 \$	8 367 \$
Charges au titre des prestations constituées	1 383	967	716	3 066
Cotisations de l'employeur	(2 056)	(168)	(98)	(2 322)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 883) \$</b>	<b>7 560 \$</b>	<b>3 434 \$</b>	<b>9 111 \$</b>

<b>2007</b>	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(920) \$	6 013 \$	2 347 \$	7 440 \$
Charges au titre des prestations constituées	1 947	916	597	3 460
Cotisations de l'employeur	(2 237)	(168)	(128)	(2 533)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 210) \$</b>	<b>6 761 \$</b>	<b>2 816 \$</b>	<b>8 367 \$</b>

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes aux 31 décembre :

	Régime de retraite et RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées:				
Taux d'actualisation	7,25 %	5,75 %	6,75 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	5,00 %	5,00 %	–	–
Charges au titre des prestations constituées:				
Taux d'actualisation	7,25 %	5,75 %	6,75 %	5,75 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,25 %	6,25 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	5,00 %	5,00 %	–	–

Renseignements supplémentaires sur les régimes d'avantages sociaux :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Cotisations de l'employeur	2 056 \$	2 237 \$	168 \$	168 \$	98 \$	128 \$
Cotisations des salariés	515	477	–	–	–	–
Prestations versées	1 056	1 376	168	168	98	128

## 9. REDEVANCES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS D'AUTEUR MUSICAUX

La disponibilité des fonds aux fins de la répartition est fonction de la réalisation des actifs à une valeur au moins égale à la valeur comptable présentée dans les états financiers.

2008	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	149 941 \$	1 826 \$	151 767 \$
Bénéfice distribuable	216 444	4 054	220 498
Répartitions	(194 052)	(4 116)	(198 168)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>172 333 \$</b>	<b>1 764 \$</b>	<b>174 097 \$</b>

2007	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	118 394 \$	2 376 \$	120 770 \$
Bénéfice distribuable	208 240	3 691	211 931
Répartitions	(176 693)	(4 241)	(180 934)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>149 941 \$</b>	<b>1 826 \$</b>	<b>151 767 \$</b>

## 10. LA FONDATION SOCAN

Les frais d'administration comprennent une somme de 1 290 \$ (1 201 \$ en 2007) pour le financement de la Fondation SOCAN – the SOCAN Foundation (la « Fondation »). Les autres actifs comprennent un montant de 396 \$ (247 \$ en 2007) à recevoir de la Fondation.

La SOCAN a la capacité de contrôler la Fondation du fait que les conseils d'administration des deux organismes sont composés des mêmes administrateurs. La Fondation a été constituée le 13 mai 1976 par lettres patentes aux termes des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) dont le mandat est de promouvoir et de faire progresser la publication, l'enregistrement, la distribution et l'exécution de la musique en général au Canada.

Voici le sommaire des renseignements financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2008	2007
Total de l'actif	5 041 \$	4 782 \$
Total du passif	854	630
<b>Actifs nets</b>	<b>4 187 \$</b>	<b>4 152 \$</b>
Produits	2 344 \$	2 402 \$
Charges	(2 189)	(2 209)
Pertes non réalisées	(120)	(35)
Variation des actifs nets	35 \$	158 \$

À partir de l'exercice 2002, la Fondation a commencé à administrer le Programme d'aide aux créateurs pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Les résultats de ce programme sont inclus dans les sommes indiquées ci-dessus.

## II. REVENUS DE PLACEMENT ET DE LOCATION

	2008	2007
Intérêts créditeurs	6 509 \$	6 884 \$
Dividendes	302	286
Revenu de location et autres	885	759
Gain net réalisé à la vente de placements	323	118
Frais de courtage et honoraires de conseil en placements	(442)	(469)
	<b>7 577 \$</b>	<b>7 578 \$</b>

## 12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

(a) La SOCAN a divers engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur des locaux de succursales, des véhicules et du matériel de bureau. Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de location-exploitation, y compris les frais d'entretien et les impôts fonciers, pour chacun des exercices postérieurs à celui terminé le 31 décembre 2008 sont les suivants :

2009	1 078 \$
2010	959
2011	877
2012	792
2013	583
Par la suite	589
<b>Total</b>	<b>4 878 \$</b>

(b) La SOCAN a fourni trois lettres de crédit de 4 017 \$ et a affecté des placements à court terme d'une valeur de 4 017 \$ en garantie pour ces lettres de crédit, lesquelles viennent à échéance en août 2009.

(c) En 2005, la Commission du droit d'auteur du Canada a modifié le tarif pour la radio commerciale (tarif 1A) de sorte qu'il devrait être calculé selon les « recettes publicitaires » et non plus selon les « coûts bruts d'exploitation » à partir de 2003. Par suite de cette décision, en octobre 2008, la Cour fédérale a déclaré que les radiodiffuseurs pouvaient, pour la période de 2003 à 2008, exclure la juste valeur marchande des services de production du montant à partir duquel les droits de licence à payer sont calculés. Certains radiodiffuseurs ont fait part de leur intention de soustraire de leurs prochains paiements de redevances le montant qu'ils jugent avoir payé en trop pour la période de 2003 à 2008 étant donné qu'ils n'avaient soustrait la juste valeur marchande de leurs services de production. La SOCAN n'a pas reçu le résultat des calculs de la juste valeur marchande des services de production des radiodiffuseurs, ce qui lui permettrait de déterminer un passif, le cas échéant, pour la période de 2003 à 2008. Puisque la SOCAN ne détient pas les renseignements nécessaires, aucune provision n'a été constituée et présentée dans les états financiers.

### **13. GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'organisation et à l'environnement de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques de taux d'intérêt, de marché et de change. La SOCAN a mis en place des politiques et des procédures officielles établissant les objectifs en matière de composition de l'actif. Selon les politiques de la SOCAN, les placements doivent également être diversifiés et répartis entre certaines catégories, et l'exposition au risque associé aux placements individuels doit être limitée.

#### **A) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par la SOCAN. La SOCAN gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par le gouvernement du Canada et par les sociétés, et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient.

#### **B) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché découle des opérations sur les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe. La SOCAN risque de subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter la concentration du risque.

#### **C) RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change qui s'appliquent aux titres de capitaux propres de la SOCAN libellés en monnaie étrangère.

### **14. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

# COMITÉ DE DIRECTION DE LA SOCAN

André LeBel  
Chef de la direction

Joel Grad  
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

David Wood  
Chef des affaires financières

Randy Wark  
Vice-président, Ressources humaines et chef de l'administration

C. Paul Spurgeon  
Vice-président, Affaires juridiques et chef du Contentieux

France Lafleur  
Vice-présidente, Service des membres et Communications & Marketing  
et directrice générale, Division du Québec

Kent Sturgeon  
Vice-président, Relations avec les membres et directeur général,  
Division de la Côte Ouest

Jeff King  
Vice-président, Licences

Marian Wilson  
Vice-présidente, Technologies de l'information

Christian Sarrazin  
Vice-président, Relations sectorielles et veille stratégique

Dan Greenwood  
Vice-président, Planification générale et Changement des affaires

Michael Lewin  
Vice-président, Opérations de répartition